

# HEIN?

**POUR QUE LA MUSIQUE  
RESTE UN PLAISIR,  
PRÉSERVONS NOTRE  
AUDITION**

[www.agi-son.org](http://www.agi-son.org)



60 db (A)-TV, conversation  
80 db (A)-Sonnerie de téléphone  
85 db (A)-Seuil de risque  
95 db (A)-Marteau-piqueur  
100 db (A)-Limite des niveaux des mp3 en France  
105 db (A)-Limite des niveaux de concert en France  
120 db (A)-Seuil de douleur  
140 db (A)-Avion au décollage

**agi son**

agir pour une bonne gestion sonore





# AGI-SON, le Collectif Culture Bar-Bars et la FEMAG

présentent

## « LES PRATIQUES MUSICALES DANS LES CAFÉS-CONCERTS ET PERSPECTIVES RÉGLEMENTAIRES »

*Compte-Rendu*

**Le lundi 25 novembre 2013 à partir de 16h**

*au Café Olive, 22 Boulevard Victor Hugo, 30000 Nîmes*

*Intervenants (sous réserve): Klara Jacquand (AGI-SON), Emilie Ruah (FEMAG, Fédération des Musiques Actuelles du Gard), David Milbéo (Culture Bar-Bars).*

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

[info@agi-son.org](mailto:info@agi-son.org) / <http://www.agi-son.org>

Membres fondateurs : Fédélima— Prodiss - Synpase — Synapss - Synptac — SFA — SNAM-CGT - Fédération des syndicats CGT du spectacle





## PRÉSENTATION DES PERSONNES ET STRUCTURES PRÉSENTES.

### Émilie RUAH, Coordinatrice de la **FEMAG**, Fédération des Musiques Actuelles du Gard.

Créée en 2001, la FEMAG, Fédération des Musiques Actuelles du Gard, regroupe les structures gardoises œuvrant à l'année dans le secteur des musiques actuelles.

La FEMAG accompagne ses adhérents dans leurs actions, soutient et favorise la promotion des artistes locaux, la diffusion et la pratique des musiques actuelles, la professionnalisation des acteurs culturels sur territoire du Gard. Sur le plan régional la FEMAG s'investit dans la mise en réseau et la prévention des risques auditifs liés à l'écoute des musiques amplifiées.

### David MILBEO, Coordinateur du **Collectif Culture Bar-Bars**.

L'objectif du Collectif Culture Bar-Bars depuis 10 ans est de favoriser les rencontres et la convivialité, soutenir la création et la diffusion des cultures, revendiquer un statut et des normes adaptées à la taille des petits lieux, établir un dialogue, une concertation et une réflexion avec les administrations publiques tout en luttant contre la morosité et l'anonymat.

Pour cela, le Collectif organise un festival culturel, engagé, incontournable et qui se développe chaque année grâce aux patrons de bars, aux artistes, aux associations, aux partenaires et aux publics.

Le Collectif Culture Bar-Bars n'est pas un syndicat mais un mouvement citoyen et plus précisément un collectif de patrons de bar, café, bistrot ... qui réunissait 12 lieux en 1999 et qui compte en 2013 plus de 400 adhérents répartis sur le territoire national.

Ce collectif dresse un constat inquiétant: quand en 1998, on comptait 55 000 lieux, il n'en existe aujourd'hui plus que 33 000. Le Collectif Culture Bar-Bars défend donc avant tout, les petits lieux et établissements qui ne demandent pas d'aides, ni de subventions publiques pour leur fonctionnement. Dans un principe de massification, pour laisser entrer la culture de proximité dans tous les lieux et ne laisser personne de côté, le Collectif Culture Bar-Bars ne tient pas à déroger à ses principes et son éthique de base.

### Klara JACQUAND, Chargée de communication de l'**Association AGI-SON**.

Depuis plus de dix ans, AGI-SON mène avec rigueur et expertise la mission que ses membres fondateurs lui ont fixé : mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore dans les musiques amplifiées dans un premier temps et, plus généralement, du spectacle vivant aujourd'hui.

Fondée par des structures de salariés et d'employeurs, l'association a pour but de contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de moyens de prévention, de formation et d'éducation en matière de gestion sonore, tant au niveau national que local par différents moyens.

**AGI-SON - AGI** pour une bonne gestion **SON**ore - Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



# | RDV PRO | mois de la Gestion Sonore 2013



L'objectif est de parvenir à une gestion sonore maîtrisée, conciliant préservation de la santé publique, respect de l'environnement et maintien des conditions d'exercice artistiques, culturelles et techniques de la pratique musicale.

Cet objectif est sous-tendu par une volonté d'accompagner la mise en oeuvre d'actions permettant une meilleure gestion sonore, de faire progresser le débat et de peser sur la décision publique en ce qui concerne les réglementations en matière de diffusion musicale et leurs applications.

AGI-SON est devenue au fil des années un véritable espace de réflexion, d'échanges, d'information, de valorisation et de diffusion des pratiques en matière de gestion sonore dans le spectacle vivant, en direction :

- Des spectateurs de concerts et des pratiquants de musiques amplifiées,
- Des professionnels du spectacle vivant
- Des décideurs nationaux et européens,
- Des porteurs de projet d'éducation au sonore.

Cette fonction générale d'AGI-SON s'exprime dans le cadre de plusieurs missions complémentaires avec le soutien de ses 22 relais régionaux qui sont aussi membres de l'association.

**AGI-SON - AGI** pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901  
SIRET N°451548341 00010  
Code APE 9499Z  
6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13  
[info@agi-son.org](mailto:info@agi-son.org) / <http://www.agi-son.org>

Membres fondateurs : Fédélima— Prodiss - Synpase — Synapss - Synptac — SFA — SNAM-CGT - Fédération des syndicats CGT du spectacle



## DIFFUSION DU DOCUMENTAIRE : « AUX BARS ET CAETERA »

Aux bars et cætera - Pratiques musicales et problématiques de diffusion

Un documentaire réalisé par La Famille Digitale, produit par le P.R.M.A. Poitou-Charentes.

Avec Gâtechien, Bud Mc Muffin, DJ Korto, My Secretary, Le Löbe...

Résumé : «Pendant longtemps organiser un concert dans un bar, un restaurant ou s'y produire a été assez banal. Pourtant l'empilement croissant de diverses réglementations a conduit au fil des années à limiter les initiatives de ces acteurs privés. Le film nous propose un voyage sur la route de musiciens (Gâtechien, Bud Mc Muffin, My Secretary, DJ Korto, Le Löbe...) et de bars qui nous font part de leur expérience : rapport au public, salariat, reconnaissance de l'amateurisme, nuisances sonores, conditions d'accueil...Plus largement, le film interroge la fonction sociale et culturelle de ces petits lieux d'expression, indispensables aux groupes autant qu'à nos territoires.

Le film « Aux bars et cætera » sera utile pour quiconque souhaite s'emparer de ces questions et convier associations, musiciens, patrons de bars, représentants de collectivités, public et noctambules à ouvrir le dialogue.»



**AGI-SON** - AGIr pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

[info@agi-son.org](mailto:info@agi-son.org) / <http://www.agi-son.org>



## INTERVENTIONS

Cette table ronde a pour objectif d'aborder la problématique de programmation dans les cafés concerts et les perspectives réglementaires en matière de gestion sonore pour les lieux musicaux.

Un recensement récent annonce environ 55 lieux programmant des concerts dans le Gard, dont nombres d'entre eux sont à Nîmes. Cette étude a permis de relever des problématiques communes liées aux voisinages et de relever l'isolement que rencontre ces professionnels.

Klara Jacquand présente le travail d'AGI-SON et leurs missions d'information et de prévention autour des nuisances sonores :

- Mise en place de formation autour de la gestion sonore et les risques auditifs
- Prévention auprès des publics et professionnels.
- Actions pédagogiques.
- Travail de veille sur la législation autour de la gestion sonore.

Elle met en lumière le point de départ, décret de 1998 qui normalise le seuil de tolérance en dB(A) lors de diffusion de musiques amplifiées en France. Mais aussi la réglementation européenne, qui vient renforcer cette application en France dans le cadre de la législation du travail. La question qui se pose alors : pourquoi la réglementation européenne diffère sur les lieux de travail et dans les lieux de diffusions de musiques (85 dB au travail et 105 dB dans les lieux de diffusion)...

En matière de répression directe des nuisances sonores, Klara Jacquand constate la possibilité, depuis janvier 2013, pour les agents assermentés de verbaliser « à l'oreille », toutes personnes fréquentant un lieu pour nuisance sonore par le biais de procès verbaux. Ces sanctions si elles sont répétées, peuvent pousser les consommateurs à fuir ces lieux. Il existe donc un risque réel de désertion voir de cessation d'activité.

Sur la question de la santé publique et des risques auditifs, Klara Jacquand évoque le rapport de Septembre 2013 du Haut Conseil de la Santé Publique sur l'exposition aux niveaux sonores élevés de la musique et les recommandations sur les niveaux acceptables. Ainsi ce rapport stipule qu'à 100 dB(A) l'exposition acceptable est de 15 minutes.

Le Haut Conseil de la Santé Publique préconise :

- L'affichage en continu des niveaux sonores en dB(A) .
- La fourniture gratuite de protections auditives.
- La mise en place de zone de récupération auditive.
- L'information sur les niveaux sonores et durée d'écoute sans risques.
- Un avertissement pour les femmes enceintes sur les risques de transmissions de basses et moyennes fréquences à l'enfant.

Klara Jacquand rappelle qu'AGI-SON met à disposition sur leur site les différents rapports et études sur le sujet et invite à profiter de leur « [Kit Pro](#) ». AGI-SON propose également une [formation certifiante](#) sur la gestion sonore et les risques auditifs.

**AGI-SON - AGI** pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

[info@agi-son.org](mailto:info@agi-son.org) / <http://www.agi-son.org>



David Milbéo présente les activités de Cultures Bar-Bars. Depuis 1999, cette fédération nationale valorise la place des cafés-concerts dans la cité comme des lieux de culture créateurs de lien social.

Ils sont le chaînon indispensable entre le public et l'artiste et jouent un rôle important dans la diffusion des artistes locaux et émergents. Ils sont garants de la diversité culturelle et d'une culture accessible à tous. Le collectif Culture Bar-Bars, c'est 400 adhérents en 2013 en France, avec un festival national par an sur l'ensemble des lieux adhérents.

Depuis la loi anti-tabac, applicable en 2008, les lieux de diffusions sont la cible des riverains et de la répression anti bruit.

- De plus en plus d'usagers sur les trottoirs pour la pause cigarette.
- Plus de débordement après les fermetures.

L'origine des plaintes serait plus liée aux nuisances engendrées par les usagés qu'à l'activité même des concerts dans ces lieux. Bien souvent le dialogue entre professionnels, municipalité et riverains est rompu et engendre de l'incompréhension et de la colère envers les cafés-concerts.

David Milbéo souligne qu'on ne peut pas favoriser la pratique des concerts et réprimer derrière, ce qui éteint rapidement toutes formes de conciliations. Comment faire vivre ensemble la ville, la culture, les élus et les citoyens ? Il faut retrouver la voie du bon sens et une même volonté d'agir ensemble pour le bien commun. Les réglementations et leur bonne application sont indispensables, de même que la question de l'aménagement d'une vie nocturne : aménagements urbains, transports, accès à des facilités d'ordre sanitaires, sociales, etc.

Il s'agit de solliciter et impliquer, les usagers, les riverains, les politiques et les professionnels, dans une démarche de co-construction. David Milbéo propose un travail d'évaluation en continue, de veille et d'une ouverture permanente au dialogue autour d'outil tel qu'un « conseil consultatif de la nuit ». L'enjeu politique est celui du vivre-ensemble et non d'un rapport de force entre municipalité et établissements de débit de boissons. Une instance de médiation permettrait ainsi d'entendre riverains et professionnels hors cadre juridique.

Emilie Ruah de la FEMAG rappelle alors que sur le territoire, la fédération sensibilise et porte nombre d'actions concernant notamment la prévention des risques auditifs en partenariat avec AGI-SON et invite tous et toutes à prolonger le dialogue et la concertation sur le « vivre ensemble » à Nîmes et la place des nouveaux lieux musicaux, car pour l'instant l'action est fraîche et attends de porter toutes les voix.

**AGI-SON - AGI** pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

[info@agi-son.org](mailto:info@agi-son.org) / <http://www.agi-son.org>